

# Aides aux vacances et au répit

**REPOS** La MSA Gironde propose différents dispositifs pour souffler et prendre du temps pour soi ou en famille.

Pourquoi ne pas partir quelques jours en vacances ? Ou s'organiser des journées de loisirs en famille ? Ou encore partir le temps d'un week-end ? La MSA Gironde favorise et facilite l'accès aux loisirs et aux vacances en proposant une offre variée d'accompagnement aux vacances selon la situation et les besoins de chacun de ses adhérents. Cette offre d'aide aux vacances s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale de la MSA Gironde. Effectivement les vacances et les loisirs amènent de nombreux bénéfices pour chacun : cela permet de renforcer des liens familiaux, de s'accorder un temps de pause et de repos, d'améliorer sa santé et son bien-être... Les vacances permettent de s'offrir une parenthèse dans sa vie quotidienne ainsi que dans sa vie professionnelle



## Construire son séjour avec un professionnel MSA

L'accompagnement des travailleurs sociaux MSA permet d'accompagner les familles dans la construction de leur projet vacances et ainsi de lever les craintes liées au départ : aide à la recherche d'hébergement, à la constitution et à l'élaboration du budget, découverte des offres de loisirs et vacances.

En partenariat avec l'ANCV, la MSA accorde une aide financière permettant de prendre en charge une partie des frais du séjour. Les départs peuvent être effectués le temps d'un week-end, sur quelques jours ou une semaine selon les souhaits des personnes. La MSA peut aussi aider à l'organisation de départs à la journée pour les familles qui le préfèrent ou qui ne peuvent

envisager un départ plus long. Ce dispositif s'adresse aux personnes qui ont peu ou pas l'habitude de partir en vacances : que ce soit des familles, adultes, jeunes, personnes en situation de handicap, sous conditions de ressources. Plus de 150 familles ont déjà bénéficié de l'accompagnement de la MSA. Voici en quelques mots

ce que les départs ont pu leur apporter :

« c'est une coupure qui nous a permis de nous ressourcer, de partager des temps en famille »

« le séjour nous a permis de nous évader, d'être au calme, de permettre à notre fils d'être en meilleure santé »

« des moments familiaux, dans un cadre agréable, loin des soucis professionnels »

« cela a permis aux enfants de découvrir l'océan »

« un moment de pause qui a apporté de la sérénité dans les relations familiales »

« être plus proche de mes enfants, les voir grandir »

## Contact

Pour tout renseignement, contacter l'accueil social au 05 57 98 25 10 (du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures) [accueilsocial.blf@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial.blf@msa33.msa.fr)

## Le temps d'une image



## Ateliers numériques : devenez un as de l'informatique !

Vous souhaitez créer une adresse mail ? Apprendre à scanner des documents depuis votre téléphone ? Communiquer avec vos proches, installer des applications, faire des recherches sur Internet... Tout cela deviendra un jeu d'enfant !

La MSA propose des ateliers numériques gratuits sur inscription pour ses adhérents habitant sur la Communauté de Communes Convergence Garonne.

Ces ateliers auront lieu le matin de 10 à 12 heures, les mardis et jeudis 21, 23, 28, 30 mars et le 4 avril, au siège de la Communauté de Communes, 12 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque 33720 Podensac. Vous y apprendrez progressivement à effectuer des démarches en ligne, écrire des mails et plus encore !

Inscription et informations : MSA GIRONDE Accueil social, tél. 05 57 98 25 10, [accueilsocial.blf@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial.blf@msa33.msa.fr)

## Et aussi

### Les aides financières de la MSA

**Aide aux vacances familiales** : cette aide financière permet de prendre en charge une partie des frais d'hébergement (gîtes, camping...). Le séjour de vacances, d'une durée de 8 à 15 jours consécutifs, doit se dérouler en France métropolitaine et pendant les vacances scolaires. Selon votre quotient familial, l'aide pourra atteindre 50 à 75 % des frais d'hébergement, dans la limite d'un plafond de 650 euros. Sous conditions de ressources.

**Aide aux vacances collectives – aide aux séjours ou colonie** L'aide financière de la MSA s'adresse aux familles qui ont des enfants de moins de 18 ans qui partent sur un séjour organisé par un centre de loisirs (séjour de 4 nuits minimum) ou pour un séjour de 5 à 28 jours se déroulant en France métropolitaine. Selon le quotient familial de la famille, l'aide de la MSA pourra aller de 15 à 20 euros par jour et par enfant. Sous conditions de ressources.

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès à ces aides financières et les modalités de demande, il suffit de contacter le service d'aide financière au 05 56 01 83 40, [msa33saf.blf@msa33.msa.fr](mailto:msa33saf.blf@msa33.msa.fr), ou consulter le site Internet [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr) rubrique Particulier/Famille, logement/ Accompagner les familles.

### Soutien aux exploitants et salariés en situation d'épuisement professionnel

Dans le cadre du dispositif Répit qui vise à prévenir les situations d'épuisement professionnel, les travailleurs sociaux MSA accompagnent des exploitants et des salariés vers des départs en vacances. Ce temps de pause est très souvent bénéfique pour prendre du recul sur sa situation, et faire diminuer la pression et le stress ressenti. Cet accompagnement réalisé par un travailleur social peut s'accompagner d'un soutien financier, ou encore de la prise en charge de jours de remplacement s'il est nécessaire d'assurer une présence sur l'exploitation.

Pour tout renseignement, accueil social au 05 57 98 25 10 (du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures), [accueilsocial.blf@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial.blf@msa33.msa.fr)